

# L'INFO DES VALLONS

La lettre d'informations de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat & du Syndicat mixte des vallons de Vilaine

Automne 2023

#1

| ALEC |

## INAUGURATION DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT LE 8 SEPTEMBRE



08/09/23 Inauguration de l'Alec

**Réduire les consommations énergétiques des particuliers et des collectivités, accompagner les projets d'Énergie Renouvelable, expliquer et sensibiliser le territoire au changement climatique, tels sont les objectifs que se donne la nouvelle ALEC des Vallons de Vilaine.**

Installée depuis début 2023, elle s'est construite sur les bases des missions « Énergie » jusqu'ici portée par l'Association des Vallons de Vilaine. Ainsi, ce sont 7 agents qui œuvrent au déploiement des missions de l'ALEC, notamment l'Espace France Renov et le Conseil en Énergie Partagé. Organisé autour de 17 structures et notamment les fondateurs à savoir les EPCis Bretagne Loire Communauté et Vallons de Haute Bretagne Communauté, les 36 membres ont nommé Eric Bourasseau, maire de Pléchâtel,

1<sup>er</sup> président. Il est accompagné de Joël GARCIA, VP à VHBC, en tant que vice-président. Le 8 septembre, à Pléchâtel, en présence de nombreux élus du territoire et des représentants de l'Etat et l'ADEME, du Conseil Régional et Départemental, et de nombreux partenaires, l'ALEC des Vallons de Vilaine a été officiellement inaugurée. L'occasion de présenter les perspectives de développement de l'Agence aux services du territoire et de ses habitants.

  
**AGENCE LOCALE  
DE L'ÉNERGIE  
ET DU CLIMAT**  
VALLONS DE VILAINE

  
**VALLONS  
DE VILAINE**  
SYNDICAT MIXTE

## EDITO

**UNE NOUVELLE LETTRE  
D'INFORMATION POUR TOUT  
SIMPLEMENT GARDER LE LIEN  
AVEC LES VALLONS DE VILAINE.**

Acteurs majeurs dans le paysage du territoire depuis près de 25 ans, les Vallons de Vilaine se sont profondément réorganisés au cours de l'année 2022. Un redéploiement pour être à la fois plus lisible auprès des collectivités et acteurs, et donc pour être plus efficace. Les Vallons de Vilaine, ce sont désormais 3 piliers et 2 structures.

**L'énergie**, avec l'Alec des Vallons de Vilaine qui a élargi sa gouvernance pour être plus forte, tout en gardant sa philosophie : réduire les consommations énergétiques sur le territoire.

**L'Urbanisme**, avec le Syndicat Mixte où l'on retrouve les 3 volets :

- urbanisme réglementaire (ADS),
- opérationnel avec le Conseil en Urbanisme Partagé
- de planification autour du SCoT en cours de révision.

**Le Développement local**, avec le nouveau programme LEADER et la participation à la Destination Touristique "Rennes et les Portes de Bretagne", désormais intégrés au sein du Syndicat Mixte.

Une ingénierie de projet au service des collectivités et des habitants.

Au travers de cette lettre d'information des Vallons de Vilaine, nous souhaitons vous rendre compte des travaux en cours, des outils et analyses mis à votre disposition et des services que nous continuons à faire évoluer pour répondre au mieux à vos attentes.

Eric BOURASSEAU  
président de  
l'ALEC des Vallons  
de Vilaine

Pierre-Yves REBOUX  
président du  
Syndicat Mixte des  
Vallons de Vilaine



## EN BREF

ALEC | Espace Renov'Habitat

1

### DÉMARCHAGE

Démarchage téléphonique ou à domicile : attention aux entreprises indélicates. Malgré son interdiction, le démarchage téléphonique pour la vente de travaux de rénovation énergétique est toujours d'actualité. Les usagers ne doivent pas se laisser influencer et toujours prendre le temps de la réflexion.

2

### UN CALENDRIER POUR ÉRADIQUER LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

Echéances et obligations pour les propriétaires bailleurs de rénover \*

**24 AOÛT 2022**

Gel de l'évolution des loyers des logements F et G

**1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Interdiction de louer les logements ayant une consommation énergétique > 450 kWh/m<sup>2</sup>.an ef (Logements les plus énergivores de la classe G)

**1<sup>er</sup> AVRIL 2023**

Audit énergétique obligatoire pour les maisons individuelles et immeubles collectifs F et G proposés à la vente

**1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

Interdiction de louer les logements ayant une étiquette G

**1<sup>er</sup> JANVIER 2028**

Interdiction de louer les logements ayant une étiquette F

**1<sup>er</sup> JANVIER 2034**

Interdiction de louer les logements ayant une étiquette E

(\*logements classé F ou G sur la base d'un diagnostic de performance énergétique -DPE)



Le service s'adresse à tous les commerces dont les locaux sont inférieurs à 1000 m<sup>2</sup>

| ESPACE FRANCE RENOV' |

## ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRISES, PROFITEZ D'UN CONSEIL EN ÉNERGIE INDIVIDUALISÉ ET PERSONNALISÉ !

**L'ALEC des Vallons de Vilaine lance un service de conseil sur-mesure, neutre et gratuit, pour réduire les consommations d'énergie et maîtriser les factures, à destination du petit tertiaire privé\*.**

#### À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

\*Toutes structures privées propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou partie de bâtiment à usage tertiaire inférieur à 1000m<sup>2</sup> (n'étant pas assujettis au Dispositif Eco-Energie Tertiaire) :

À tous les commerces, les artisans mais aussi aux très petits et moyennes entreprises de tous les secteurs d'activités (hébergement, restauration, immobilier, santé, arts & spectacles, etc.) dont la surface est inférieure à 1000 m<sup>2</sup> à l'exception des acteurs du monde industriel, agricole, de l'administration publique, de la construction, de la production et de la distribution d'énergie ; des

structures privées hébergées par une structure publique.

Des conseillers énergie sont à votre disposition pour vous apporter des informations et conseils concernant vos locaux et/ou processus. Ils vous aident à réduire votre facture énergétique tout en améliorant le confort d'hiver et d'été avec :

- Un état des lieux de vos consommations (énergie et eau) et une optimisation de vos choix tarifaires ;
- Une visite technique de vos locaux peut être proposée (dans le cadre d'un accompagnement avec un conseil personnalisé).
- Des préconisations d'actions simples à mettre en œuvre (écogestes, éclairage, chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, maîtrise de l'énergie) ;
- si besoin des conseils pour planifier des travaux prioritaires ;
- Une orientation vers les aides financières à la rénovation énergétique, les interlocuteurs et les dispositifs adaptés.



ESPACE FRANCE RENOV'

02 99 57 02 20

| ESPACE FRANCE RENOV' |

# L'ESPACE FRANCE RÉNOV', GUICHET UNIQUE SUR LE TERRITOIRE DES VALLONS DE VILAINE



31/09 Des conseillers France Rénov' pour vous accompagner dans vos projets de travaux



**Espace  
France  
Rénov'**

02 99 57 02 20 (du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h)  
[www.alec-vallonsdevilaine.fr](http://www.alec-vallonsdevilaine.fr)

**NOS PERMANENCES  
AVEC OU SANS RDV**

**1 MJC à Guipry-Messac**

les lundis matin • 9h-12h

**2 Chorus à Val d'Anast**

les lundis après-midi • 14h-17h

**3 Réso à Guichen**

les mercredis matin • 9h-12h

**4 Stériad à Bain de Bretagne**

les jeudis après-midi • 14h-17h

**5 Auditoire au Grand Fougeray**

les vendredis matin • 9h-12h

**Froid en hiver? Trop chaud en été? Des factures d'énergies qui augmentent? Quelles aides financières mobilisables? L'Espace France Rénov' est là pour répondre à ces questions.**

Ce service public gratuit, neutre et indépendant, a été créé en 2018 et couvre le territoire de Vallons de Haute Bretagne et de Bretagne Porte de Loire Communauté. Des conseillers informent, sensibilisent les particuliers (propriétaires occupants, bailleurs et locataires) et les entreprises (bâtiment de moins de 1000m<sup>2</sup>) aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

### En quoi consiste ce service ?

Une équipe de trois conseillers est à disposition des particuliers pour les informer et les accompagner dans les différentes étapes de la rénovation/amélioration thermique de leur logement, comme par exemple la réalisation des travaux d'isolation, remplacement des fenêtres ou changement de système de chauffage. Ces travaux

permettent de faire des économies d'énergie, de gagner en confort, de revaloriser son patrimoine et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

### Qu'est-ce qui est proposé aux habitants ?

Suite à une première analyse de leur demande lors d'un entretien téléphonique le ménage bénéficie d'un conseil personnalisé de nature technique et/ou financière lors d'un rendez-vous. Celui-ci peut être complété par un accompagnement\* comprenant : une visite à domicile, une évaluation énergétique incluant des propositions de scénarios de travaux et une aide à l'analyse des devis (\*sous conditions de ressources). Dans tous les cas, l'Espace Rénov'Habitat aide à identifier les dispositifs d'aides financières mobilisables (MaPrimeRénov', Prime CEE, programme de l'ANAH, EcoPTZ,...) selon la catégorie de revenu du foyer et le type des travaux envisagés.

*Nous comptons sur vous pour faire connaître ce service répondant à un réel besoin des habitants du territoire.*

| CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ |

# RETOUR SUR LA CAMPAGNE D'INSTRUMENTATIONS HIVERNALES 2022-2023



31/09 Matériel utilisé lors des instrumentations

## Contexte dans les communes

L'atténuation du changement climatique nécessite une division par 2 des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Le travail sur les équipements collectifs, soit 80% du bilan carbone des collectivités, est primordial. De plus, la flambée du prix de l'énergie en 2022 a entraîné une explosion des dépenses d'énergie des communes qui passent d'environ 2.5 millions d'euros en 2019 à plus de 5 millions en 2023.

Associé à cela, les contraintes liées au décret tertiaire avec une baisse attendue de 60 % en 2050 sont une autre motivation pour réduire les consommations des bâtiments communaux.

## Objectifs et principe de la campagne d'instrumentations

Le premier objectif pour l'hiver 2022-2023 était de diminuer gratuitement ces consommations. Le second était d'identifier les petits investissements à faire cet été pour vite réaliser de grosses économies. Les sites les plus

émetteurs ont été choisis grâce aux bilans énergie du CEP.

Le principe est d'installer des capteurs qui enregistrent l'évolution de la température dans les bâtiments et en chaufferie. Il est ainsi possible d'identifier des améliorations de chauffage ou de ventilation. Le mot d'ordre : chauffer au bon moment, au bon endroit, à la bonne température ! Le gaspillage passe inaperçu, car il n'y a personne pour s'apercevoir que le chauffage est en

route dans une école le week-end. Pour favoriser la mise en place des réglages, le CEP est intervenu chaque semaine pendant un mois afin d'accompagner les agents à leur application.

## Principaux indicateurs et résultats préliminaires

61 sites ont été instrumentés l'hiver dernier, soit 30% des consommations d'énergie et 45% des émissions de CO<sub>2</sub> globales des collectivités. Les dépenses associées en 2023 sont estimées à 530 000€. Dans une commune, un

agent a passé 15h sur les réglages. Deux agents sur trois n'étaient pas à l'aise avec le chauffage ou la ventilation, opportunité de commencer à les former aux réglages.

Plus de 90 % des sites n'avaient pas de réglages sur les horaires de mise en réduit, alors que 30 % des élus pensaient que leur installation fonctionnait bien. Seulement 50 % des sites ont pu être réglés car les autres n'avaient pas les systèmes nécessaires. Dans ce cas, il a été conseillé de les installer rapidement, car l'achat est faible en comparaison des économies engendrées.

Pour le chauffage, les réglages majeurs sont :

- Mise en place de réduits hors usage (10 à 15 °C) avec anticipation du démarrage
- Adaptation et baisse du confort à 20 °C
- Coupure pendant les vacances
- Pour la ventilation, l'action majeure a été d'arrêter la ventilation hors usage.

Ces actions vont permettre en moyenne 15 à 20 % d'économies pour les prochaines années.

## Perspectives

En 2024, les gains effectués en 2023 seront estimés dans les bilans énergie et avec la plateforme Visoconso. Le réglage des horaires de ventilation qui présente le temps de retour sur investissement le plus court (<3 ans), grâce à une horloge sur chaque VMC sera primordial.

L'équipe du CEP reviendra sur les sites de 2022 n'ayant pas été améliorés qui se seront équipés et passera dans toutes les écoles non traitées, y compris dans les communes équipées de mallettes de capteurs communicants.



# AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DES VALLONS DE VILAINE

78 000  
HABITANTS

38  
COMMUNES

• 2 •  
INTERCOMMUNALITÉS



AGENCE LOCALE  
DE L'ÉNERGIE  
ET DU CLIMAT  
VALLONS DE VILAINE



## UNE GOUVERNANCE RICHE & COMPLÉMENTAIRE

Des représentants des collectivités et des partenaires privés répartis au sein de 6 collèges.



16

STRUCTURES



48

MEMBRES  
ACTIFS



8

AGENTS  
EN 2024

## UNE AMBITION COMMUNE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & CLIMATIQUE



CLIMAT



CONSEIL



ÉCONOMIE



SOBRIÉTÉ



ADAPTATION



ÉNERGIE



SENSIBILISATION



ACCOMPAGNEMENT

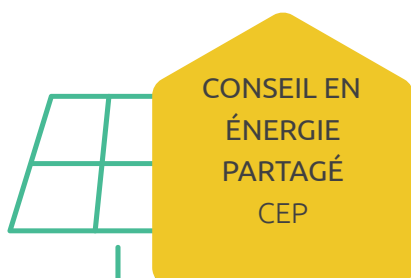


RENOUVELABLE



PARTICIPATION

## DES OUTILS AU SERVICE DES HABITANTS, ACTEURS ÉCONOMIQUES ET COLLECTIVITÉS



CONSEIL EN  
ÉNERGIE  
PARTAGÉ  
CEP



ESPACE  
FRANCE  
RENOV'



LES  
GÉNÉRATEURS  
RÉSEAU TARANIS

| LEADER |

# LE PROGRAMME LEADER 2023-2027

**Faire vivre un territoire des proximités.**

**VOUS AVEZ UN PROJET INNOVANT À FINANCER ? LE PROGRAMME LEADER 2023-2027 VOUS SOUTIENT !**

## Qu'est-ce que c'est le programme LEADER ?

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Le dispositif LEADER 2023-2027 est financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) sous l'autorité de la Région Bretagne.

## LEADER en Vallons de Vilaine

Le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine a déposé une candidature auprès de la Région Bretagne et a obtenu un financement de 1 256 986€. Cette enveloppe est gérée par le GAL (Groupe d'Action Locale) qui est responsable de la mise en œuvre du programme LEADER.

## Quel est le fonctionnement du programme LEADER en local ?

LEADER sollicite la participation des acteurs du territoire ; élus et société civile font partie d'un comité de programmation. Cette instance décisionnelle se réunit plusieurs fois par an et a comme missions la sélection transparente des projets qui s'inscrivent dans la stratégie de développement local, l'évaluation de l'avancée du dispositif et la révision éventuelle de la maquette financière. Le comité de programmation est composé de 22 membres publics et 24 membres privés.

## Quels sont les acteurs éligibles ?

Sont éligibles les acteurs publics et privés comme les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les Groupements



31/09

Anca Gautier et Nadine Dréan lors d'une réunion de présentation du programme Leader

d'Intérêts Publics, les associations, les entreprises.

## Quel est le territoire concerné ?

Les projets doivent se réaliser sur le territoire des Vallons de Vilaine : 37 communes concernées (à noter que le territoire de Bain de Bretagne n'est pas éligible).

## Quel financement peut obtenir mon projet ?

Le programme LEADER peut attribuer à votre projet une subvention qui varie entre 8 000 € et 75 000€, en contrepartie d'un co-financement public et/ou autofinancement.

## Quels sont les projets éligibles ?

Les projets doivent s'inscrire dans la stratégie de développement local qui a été co-construite avec les acteurs du territoire (élus, associations, conseil de développement, entreprises) et qui se décline en 4 axes :

1. Conforter, dynamiser et animer les centralités
2. Accompagner les transitions agricoles, alimentaires, écologiques et énergétiques
3. Soutenir le développement des mobilités alternatives
4. Développer la coopération nationale et transnationale



## QUI CONTACTER ?

**Anca GAUTIER**

Chargée de mission Animation et Gestion du programme LEADER  
[leader@vallonsdevilaine.fr](mailto:leader@vallonsdevilaine.fr)  
 Tél. : 02 99 57 00 75  
 Port. : 07 87 41 76 88

**Nadine DREAN**

Maire de Grand-Fougeray  
 Vice-présidente de Bretagne porte de Loire communauté  
 Vice-Présidente en charge du programme LEADER

## DESTINATION TOURISTIQUE RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE



Les dix EPCI du territoire de Rennes, Couesnon, Fougères, Vitré, Roche aux fées, Vallons de Vilaine, Châteaugiron, Liffré Cormier, Val d'Ille Aubigné qui composent la Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne ont validé la signature du nouveau Contrat avec la Région Bretagne et son plan d'actions 2023-2025.

La stratégie intégrée de la Destination se poursuit autour de thématiques prioritaires :

- 1 le patrimoine médiéval,
- 2 l'itinérance cyclable,
- 3 le tourisme fluvial et nautique.

Les travaux collectifs menés autour de ces sujets sont portés par trois référentes en poste dans les structures suivantes :

- Pays de Rennes,
- Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine
- Vitré Communauté.

Ces projets sont soutenus par le dispositif régional, une enveloppe de l'ensemble des partenaires ainsi que par les porteurs de projets publics et privés associés aux projets. Ces actions co-construites viennent conforter les stratégies et les politiques touristiques de chacun des territoires.



### QUI CONTACTER ?

**Nolwenn MESNY**  
Chargée de mission tourisme  
destination.touristique@vallonsdevilaine.fr  
02 99 57 05 18 | 06 60 89 10 12

| SCOT |

## LE SCOT DES VALLONS DE VILAINE

CONTACT : scot@vallonsdevilaine.fr



EN 2020  
**76 631**  
HABITANTS

SUR LE TERRITOIRE



**+0,6%**

ENTRE 2014 & 2020

ENTRE 2018 & 2022

**50**

COMMERCE  
SUPPLÉMENTAIRES

**+ 3 691 m<sup>2</sup>**

**AU TOTAL  
ENTRE 2011  
ET 2021**

**389 HA**  
ONT ÉTÉ CONSOMMÉS

La révision du SCOT a débuté en décembre 2022 par le diagnostic qui a été finalisé le 27 septembre 2023 par une présentation des enjeux en Comité Syndical.

Accompagnés par Prigent & Associés et MANA, les travaux de réflexion de sensibilisation à la déclinaison du ZAN dès le mois d'octobre vont se poursuivre pour élaborer le Projet d'Aménagement Stratégique.

Une "balade rurale" a été organisée le 13 novembre dernier entre élus, techniciens et bureaux d'études afin de mieux comprendre les spécificités du territoire.

Un atelier a lieu fin novembre en vue de réfléchir au devenir du territoire des Vallons de Vilaine.



**501\***

C'est le nombre de piscines privées autorisées sur le territoire des Vallons de Vilaine depuis 2016, soit une moyenne de 82 par an.



Cela représente environ 25 000 m<sup>3</sup> d'eau potable stockée soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 200 foyers de 4 personnes. Dans un contexte de sécheresse récurrente, le site [vigieau.gouv.fr](http://vigieau.gouv.fr) permet aux particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités de se tenir informés des niveaux de restriction en cours sur l'utilisation de l'eau, notamment les possibilités ou non de remplissage des piscines.

A consulter aussi, sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, les derniers arrêtés sécheresse disponibles : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

\* Source : service ADS



## LE CUP QUEZAKO ?

Le CUP (Conseil en Urbanisme Partagé) est un service d'ingénierie en urbanisme et architecture dédié au territoire dans le prolongement des services des collectivités. Il accompagne les communes dans la réflexion en amont de tout projet en aménagement, réhabilitation et construction neuve.

### LES PROJETS FINALISÉS

#### HABITATION CINÉMA



Etude de faisabilité technique et financière sur une friche en devenir situé au boulevard Victor Edet à GUICHEN

Densité proposée : 50 logements / ha.

#### RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ÉQUIPEMENT COMMUNAL



Etude de faisabilité technique et financière sur une friche situé rue Camille Jourdan à proximité immédiate du centre bourg à GRAND-FOUGERAY

Densité proposée : 65 logements / ha.

### LES PROJETS À VENIR

Etude de faisabilité technique et financière relative à l'aménagement de trois ilots dans la centralité de GUIPRY

- Ilot 1 : Saint-Pierre
- Ilot 2 : Jarnier
- Ilot 3 : Saint-Michel



### L'ÉQUIPE DU CUP

Madeleine GUILLONNET



Vice-présidente SMVV en charge de l'Urbanisme et de la dynamisation des centres-bourgs

Jerisa SINJAKU



Responsable du Conseil en Urbanisme Partagé, Architecte-Urbaniste

Laëtitia GOACOLOU



Chargée de mission Architecte-Urbaniste

Lise DUMAS



Chargée de Mission Conseil Urbanisme Partagé Instructrice droit des sols

CONTACTER LE CUP

02 99 57 01 57 | cup@vallonsdevilaine.fr | www.vallonsdevilaine.fr